

## DEAS – Diplôme d'état Aide-soignant

RNCP40692

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.
- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

*L'apprenant doit être capable d'exercer :*

- Son savoir : connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.
- Son savoir-faire : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de son autonomie et de ses habitudes de vie.
- Son savoir être : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique, se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'apprenant doit être capable :

- de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- d'organiser et animer des activités,
- de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

### MODALITES D'ORGANISATION :

La formation alterne des périodes de cours et de stage selon un calendrier en fonction du cursus suivi. Celle-ci est reconnue au niveau 4 du registre national des certifications professionnelles (RNCP) et conduit au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e). La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en :

- 770 heures (22 semaines) de formation théorique, à raison de 35 heures par semaine
- 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

## EVALUATION DES COMPETENCES

Tout au long de sa formation, l'apprenant est soumis à des évaluations (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à CESAM FORMATION et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Pour chaque module, l'apprenant ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles (pour les notes supérieures ou égale à 8/20).

L'apprenant n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

## CERTIFICATION

A l'issue de la formation, CESAM FORMATION présente au jury final de certification, les apprenants ayant acquis partiellement ou totalement les compétences liées à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

Suite à la promulgation par la D.R.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise

Le bilan de compétences permet à un professionnel d'analyser ses expériences, compétences et motivations afin de construire un projet professionnel réaliste et épanouissant. Il offre un temps d'introspection et de réflexion structuré, favorisant la prise de conscience des savoir-faire et savoir-être acquis, ainsi que l'identification des axes de développement.

Cette démarche vise à renforcer l'autonomie du participant dans ses choix professionnels, à clarifier ses objectifs et à définir un plan d'action concret pour évoluer ou se reconverter en cohérence avec ses aspirations.

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences (Référentiel de formation)	Modalités d'évaluation des modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation  Evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances  Evaluation des compétences en stage
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque		Etude d'une situation clinique  Evaluation des compétences en stage
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances  Evaluation des compétences en stage
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5  AFGSU 2	Présentation d'un raisonnement clinique et description d'un soin d'un patient pris en soins en stage  Evaluation des compétences en stage
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Evaluation des compétences en stage	Mise en situation pratique simulée  Evaluation des compétences en stage
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation de communication identifiée en milieu professionnel
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs		Evaluation des compétences en stage
			Etude d'une situation clinique + questions de connaissances  Evaluation des compétences en stage

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences (Référentiel de formation)	Modalités d'évaluation des modules de formation
<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	<b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage	Etude et description d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	<b>Module 9. – Traitement des informations</b>	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Etude de situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage

Référentiel complet sur le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

Organisme certificateur : MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION